

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ
CULTURELLE DE LA MÉDIATHÈQUE DE BONNEUIL-SUR-MARNE**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'activité culturelle des médiathèques, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer des ateliers d'initiation au dessin manga aux usagers de la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à une intervenante extérieure pour l'organisation de cette animation ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation est créée pour l'intervention d'une intervenante extérieure dans le cadre des activités culturelles organisées à la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/02/23
Accusé réception le	03/02/23
Numéro de l'acte	DC2023/154
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230101-lmc141313-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 3 février 2023.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/02/23
Accusé réception le	03/02/23
Numéro de l'acte	DC2023/154
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230101-lmc141313-AU-1-1

mise en ligne le 03/02/2023

Création de vacances dans le cadre des manifestations culturelles 2023
à la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne

NATURE DE LA VACATION	PROFESSION DU VACATAIRE	NOMBRE DE VACATION	NOMBRE DE SERVICE PAR VACATION	Date et Heure	Rémunération sur la base de 70€ net par service
Animation de deux ateliers de dessin manga	Illustratrice	1	5	Mercredi 22 février de 15h à 18h Mercredi 1 ^{er} mars de 15h à 17h	350 €